

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du Jeudi 28 février 2019

La séance est ouverte à 20 heures00 par Monsieur Joël MUGNIER, Maire de THUSY.

Présents :

M. Joël MUGNIER Maire, Mme Christine CADOUX 2^{ème} adjoint, M. Roland CARTIER 3^{ème} adjoint, M. Lamine SAKHO 4^{ème} adjoint, Mme Marie-Liesse BEAUVARLET de MOISMONT, M. Alain BONNET, Mme Anne-Marie BOSSON, M. Jean-Marc CHARRIER, M. Serge FABBIAN, Mme Maryvonne FOURNIER-BIDOZ, M. Jean-Yves LAPLACE.

Excusés :

David PETRIER

Pouvoirs :

André BARBET 1er adjoint pouvoir à Joël MUGNIER

Mme Marie-Liesse BEAUVARLET de MOISMONT a été élu(e) secrétaire de séance.

1. Sujet soumis à délibération

Convention de mise à disposition CDG74, présentation par Serge FABBIAN : délibération 01-2019

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie propose un service de mise à disposition de personnel en cas de besoin. Ce service fonctionne de façon comparable à une agence d'intérim et peut être utile à la commune lorsqu'un agent est indisponible et doit être remplacé à « pied levé ». Il est donc demandé aux membres du Conseil d'autoriser M. Le Maire à signer la convention proposée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention cadre susvisée telle que présentée par M. le Maire,
- AUTORISE M. le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie ainsi que les documents y afférents,
- AUTORISE M. le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 74, en fonction des nécessités de services,

-DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 74, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

Modification du tableau des effectifs présentation par Serge FABBIAN : délibération 02-2019

Il a été constaté que le service de garderie du matin accueillait de plus en plus d'enfants (environ une vingtaine). Pour assurer un service de qualité et répondre aux conditions légales d'encadrement, deux personnes s'occuperont désormais de ce service le matin. Cette modification des plannings a entraîné un manque de personnel pour le ménage de l'école du soir. Il convient donc de créer un poste d'agent d'entretien à hauteur de 2 heures par jour. Ce poste sera pourvu dans un premier temps sous forme de CDD jusqu'à la fin de l'année. Il aura peut-être vocation à évoluer lors de la réorganisation des postes pour la rentrée de septembre 2019.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'agent d'entretien à hauteur de 8/35^{ème}.

Le Conseil municipal, à l'unanimité:

-CREE un poste d'adjoint technique à hauteur de 08/35^{ème}

-PRECISE que le tableau des effectifs ainsi modifié sera annexé à la présente délibération

Gratification pour les stagiaires présentation par Serge FABBIAN : délibération 03-2019

Les stagiaires apportant une aide précieuse notamment pour les stages effectués dans les services périscolaires, une gratification de principe pourrait leur être accordée par voie de délibération.

M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal de gratifier les stagiaires en leur offrant un bon cadeau (enseigne ou boutique proposant des produits éducatifs ou culturels de type Cultura, La FNAC,) dont les montants pourraient varier en fonction du niveau scolaire :

Par exemple :

50 euros par semaine pour un élève de collège

75 euros par semaine pour un élève de lycée

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés décide : (1 ABSTENTION : Mme Marie-Liesse BEAUVARLET de MOISMONT)

-D'AUTORISER M. le Maire à offrir une carte cadeau dans le respect des montants proposés ci-dessus aux élèves effectuant un stage dans les services de la Mairie de Thusy.

Autorisation de dépenses à hauteur de 25% en section d'investissement présentation par Christine CADDoux : délibération 04-2019

Le budget prévisionnel des communes ne pouvant être voté que vers la fin du mois de mars, voir la mi-avril en fonction de la communication des bases d'imposition, la Loi autorise le Maire à mandater les dépenses de fonctionnement à hauteur du montant de l'année passée, quant aux dépenses d'investissement elles sont autorisées à hauteur d'un plafond de 20% de celles de l'année passée sous condition de délibération.

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à mandater des dépenses d'investissement (à hauteur de 20% maximum du total des dépenses d'investissement de l'année 2018 et ce dans l'attente du vote du budget).

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2019 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Remerciements pour la personne en charge de la coordination du recensement *présentation par Joel MUGNIER*

Monsieur le Maire rappelle que M. BONNAFOUS a réalisé le rôle de coordonnateur lors du recensement de la population 2019. Cette fonction a été assumée bénévolement malgré le volume de travail que celle-ci représentait. M. le Maire invite les membres du Conseil municipal à faire part de leurs suggestions pour une idée de cadeau de remerciements.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

D'OFFRIR une carte cadeau au restaurant « Yoann CONTE » pour un montant de 390 €

Le 7 mars 2019

Le Maire

Joel MUGNIER

